La **FHP-Dialyse** dénonce une **baisse** historique et inique **de 4,80% des tarifs 2015 de dialyse** pour le **secteur pr ivé**
qui risque d'avoir un impact dévastateur sur l
es petites unités de proximité, au détriment de la qualité des soins qui va se dégrader pour les patients.

« Nous condamnons une vision purement économique sans vision stratégique claire de la prise en charge. Le gouvernement a affiché sa volonté politique de déployer la dialyse de proximité par une politique incitative ces dernières années et
maintenant,
par une baisse de tarifs inconsidérée,
il coupe les aile
s des petites unités de dialyse
qui risquent bien de disparaître
»
, affirme
le Dr
Gilles Schutz, président de la Fédérati
on de l'hospitalisation privée de d
ialyse, qui regroupe
120 établissements
de dialyses privés
(répartis sur 182 structures géographiques)
en France.

La FHP-Dialyse note que la baisse de 4,80% des tarifs de la dialyse en centre est sans précédent au cours des trente dernières années
.
«
Nous sommes atterrés de constater que nous sommes revenus
au niveau des tarifs de 1993
!
C'est une
claque
tarifaire magistrale
contre le secteur privé,

pourtant
exemplaire dans son efficience
»
, s'indigne le Dr Schutz.

Il s'indigne par ailleurs que le gouvernement ait choisi de réintroduire une divergence tarifaire, alors que les tarifs des structures publiques et privées avaient été alignés en 2012.

« Le ministère de la Santé affiche son mépris du secteur privé, en réintroduisant un écart tarifaire de près de 11 euros entre le tarif du secteur public et celui du secteur privé, à réglementatio n
et champ d'activité identique
»,
déplore le président de la FHP-Dialyse.

« Les efforts ne peuvent être compris que s'ils sont équitables. La reprise des retombées du CICE et du Pacte de responsabilité via les tarifs est non seulement une faute économique - car les centres privés paient des impôts et ont des charges supplémentaires
dont
le secteur public est exempté
- mais c'est une faute politique.
Il s'agit là d'une volonté
claire et avérée
de discrimination envers le secteur privé et un
e
disto
rs
ion de concurrence flagrante
».

Cette iniquité et la divergence tarifaire interpellent d'autant plus, que tous les établissements de dialyse privés assurent l
eur
mission de service au public avec tous
leurs
praticiens en secteur 1
(sans compléments d'honoraires).

La FHP-Dialyse s'étonne et s'inquiète de l'absence de réaction des représentants des patients, alors que la CNAM prescrit une
poursuite de la baisse des tarifs sur les deux prochaines années.

« La qualité des soins n'a pas de prix mais elle a un coût. Nous assumons une prise en charge de qualité qui fait intervenir des missions transversales, à l'aide de nutritionnistes, de psychologues, d'assistantes sociales, pour gérer au mieux les parcours de soins de malades qui sont de plus en plus lourds et souffrant de
polypathologies
. Les patients doivent prendre conscience que ce qu'on leur enlève
au final
, c'est une chance d'être bien soigné
»
, souligne le Dr Schutz.

A propos de l'insuffisance rénale chronique (IRC)

On compte en France entre 1,7 et 2,5 millions de personnes en insuffisance rénale chronique (IRC) avant le stade terminal et environ 70.500 personnes atteintes d'insuffisance rénale chronique terminale (IRCT). Environ 46% de ces derniers sont traités par greffe rénale et 53% par dialyse. La moyenne d'âge des patients traités par dialyse est aujourd'hui de 71 ans. Deux patients sur cinq traités par dialyse souffrent d'un diabète. Avec le vieillissement de la population, le nombre de patients augmente de 3% par an.

A propos de la FHP-Dialyse

Créé il y a près de trente ans, la Fédération de l'hospitalisation privée de dialyse (FHP-Dialyse) regroupe 120 établissements forts de 182 structures géographiques de traitement de l'insuffisance rénale chronique, constituées en établissements de santé privés à statut commercial, avec ou sans hébergement, et dispensant des soins de dialyse à environ 12.000

patients.